



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
30^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 20 novembre 2023

Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 33 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 29^{ème} séance du Conseil Municipal</u> le procès-verbal de la 29 ^{ème} séance du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023.
2	Prend acte	<u>Rapport d'activité 2022 du délégataire du service public périscolaire</u> de la communication du rapport d'activité 2022 de l'Association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle, délégataire du périscolaire.
3	Prend acte	<u>Rapport d'activité 2022 du délégataire du réseau de chaleur de la Ville de Sarreguemines</u> de la communication du rapport d'activité 2022 de la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES, délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.
4	Décide sous 34 voix pour	<u>Validation de l'Avenant 2 du dispositif Action Cœur de Ville sur la période 2023-2026</u> de valider l'Avenant 2 au dispositif Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026.
5	Décide sous 34 voix pour	<u>Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes – Budget principal 2023</u> <ul style="list-style-type: none">- de l'admission en non-valeur et en créances éteintes des sommes figurant sur l'état de produits irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable d'un montant total de 5 526,74 €, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2023, article 6541 et 6542.- d'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
6	Décide sous 34 voix pour	<u>Expérimentation du Compte Financier Unique</u> d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique à intervenir avec l'Etat et portant sur les comptes 2023.
7	Décide sous 34 voix pour	<u>Renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle</u> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver la convention cadre susvisée telle que présentée par l'autorité territoriale,- d'autoriser l'autorité territoriale ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,- d'autoriser l'autorité territoriale à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,- que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

8

Protection Sociale Complémentaire – Participation employeur

- de fixer la participation employeur, comme suit :

Concernant le risque santé :

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite fixer sa participation à hauteur de 50% pour toutes les catégories (composition familiale, régime général ou local).

Ce taux de participation suivra les futures évolutions de cotisation en restant fixé à 50%.

Décide
sous 34
voix pour

Composition familiale	Régime général	Régime local
Isolé (agent seul)	35,75€	27,13€
Famille (couple et enfant(s) ou agent seul et enfant(s))	105,77€	78,82€

Concernant le risque prévoyance :

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation en prenant en compte l'indice de carrière (indice brut). En application des critères retenus, le montant de la participation est proposé comme suit :

IB entre 367 et 465 inclus	7,00 €
IB entre 466 et 619 inclus	9,00 €
IB entre 620 et 750 inclus	11,00 €
IB entre 751 et 1 027 inclus	14,00 €

Pour le risque « santé » et « prévoyance » :

- o Elle est versée directement à l'agent mensuellement, sur le bulletin de salaire, sous forme d'un montant unitaire,
- o Le montant de la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

L'ensemble de ces dispositions prendra effet le 1^{er} janvier 2024. Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

9

Attribution de subventions - Ticket Sport Culture

d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Décide
sous 34
voix pour

ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT
ADAL	Peinture	300 €
Amis des musées et des arts	Archéologie, Préhistoire	220 €
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	154 €
Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	812 €
Ass Tennis	Tennis	784 €
Ass Tennis de table	Tennis de table	1 920 €
ASSA	Athlétisme	424 €
Asso Basket	Basket	720 €
Asso Gymnastique	Gymnastique	2 196 €
Ass Lutte	Lutte	171 €
Badminton	Badminton	3 220 €
BB15003	Maquettes	143 €
Boxing Club	Boxe anglaise	240 €
Castel Coucou	Dessin, Peinture	111 €
Cercle d'Echecs	Echecs	1 516 €
Cercle de Billard	Billard	100 €
Cercle d'Escrime	Escrime	257 €

Cercle Nautique	Natation	429 €
Foyer culturel	Danse, informatique	1 914 €
Judo Club	Judo	1 100 €
Karaté Club	Karaté	129 €
Kick Contact	Boxe thaï	806 €
Patchwork passion	Patchwork, couture	257 €
Perche Soleil	Pêche	463 €
Rowing Kayak Club	Kayak	257 €
Sarreguemines Handball	Handball	514 €
Sarreguemines Jump	Equitation	100 €
Sprinter Club	Cyclisme	643 €
Taekwondo	Taekwondo	100 €
TOTAL GENERAL		20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)

10 **Décide sous 34 voix pour**

Signature d'une convention tripartite de mise à disposition du centre nautique à l'association « Cercle nautique de Sarreguemines »

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition tripartite.

11 **Décide sous 34 voix pour**

Convention Territoriale Globale – Attribution de subventions 2023

- d'attribuer les subventions d'un montant de 6 377,29 € à l'Association Riv' Droite Centre Socioculturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 sous chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.

12

Contrat de Ville – versement de subventions 2023 2^{ème} Programmation

- d'attribuer les subventions suivantes :

➤ **Association Riv'Droite**

- Fête de Noël écocitoyenne :	2 000 €
- Séjour Européen à Alicante :	880 €
TOTAL :	2 880 €

➤ **FC Beausoleil**

- Projet Educatif et Sportif :	4 346 €
TOTAL :	4 346 €

➤ **Sarreguemines Jump**

- En selle pour les JO :	2 500 €
TOTAL :	2 500 €

TOTAL GENERAL : **9 726 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

Décide sous 34 voix pour

13	Décide sous 33 voix pour 1 opposition	<p><u>Recours à une délégation de service public pour la gestion des structures de la petite enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le principe de la délégation de service public d'accueil petite enfance dans le cadre d'un contrat présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public 																
14	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Attribution d'une subvention complémentaire aux Petits Sarregueminois</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'attribuer une subvention complémentaire 2023 à l'association Les Petits-Sarregueminois de 178 000 € et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 (Chapitre 65, Rubrique 4221, Article 65748). -d'autoriser Monsieur le Maire et ses adjoints à signer la convention afférente au versement de la subvention complémentaire. 																
15	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Mise à jour de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme</u></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme.</p>																
16	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Adhésion au dispositif « Pass Destination Moselle »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'adhésion des Musées de Sarreguemines au dispositif « Pass Destination Moselle », - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant de finaliser le dossier d'adhésion. 																
17	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du 01.01.2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -d'approuver la nouvelle grille tarifaire permettant d'offrir la gratuité des deux premières heures de stationnement aux usagers des parcs de stationnement du Carré Louvain et du Moulin pour la période du 02 décembre 2023 au 31 décembre 2023, - d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2018 confiant délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin. 																
18	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Proposition d'adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC) à compter du 1^{er} janvier 2024 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. 																
19	Décide sous 34 voix pour	<p><u>Projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection : demande de subvention à la Région Grand Est</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection comme suit : <table border="1" data-bbox="276 1798 1513 1906"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection</td> <td>188 862,68 € HT</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td>188 862,68 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="276 1933 1513 2130"> <thead> <tr> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)</td> <td>75 335,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)</td> <td>20 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>93 527,68 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>188 862,68 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	188 862,68 € HT	Total de l'opération	188 862,68 € HT	Recettes		Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	75 335,00 €	Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	20 000,00 €	Autofinancement	93 527,68 €	Total	188 862,68 €
Dépenses																		
Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	188 862,68 € HT																	
Total de l'opération	188 862,68 € HT																	
Recettes																		
Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	75 335,00 €																	
Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	20 000,00 €																	
Autofinancement	93 527,68 €																	
Total	188 862,68 €																	

		Prend acte
		- Du dépôt auprès de la Région Grand Est, au titre de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection.
20	Décide sous 34 voix pour	<u>Adjudication forcée de l'immeuble sis 18 rue de la Montagne</u> - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à participer à la vente aux enchères du bien sis au 18 rue de la Montagne, à accepter la mise à prix et à se dire adjudicataire, et le cas échéant à porter enchères pour un montant maximum de 28.000,00 €.
21	Décide sous 34 voix pour	<u>Renouvellement des baux de chasse – Période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033 - Appel d'offre pour le lot N° 2 – Nord Welferding</u> - de prendre acte du résultat de l'appel d'offre relative au lot de chasse N°2 – Nord Welferding à savoir l'attribution à M. SARRAT Cédric, demeurant 59 allée du Chambourg 57915 WOUSTVILLER pour un montant annuel de 2 378 €, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033.
22	Décide sous 34 voix pour	<u>Acquisition d'un bien sis 70 rue de France auprès des conjoints BARREAU</u> - de rectifier les références cadastrales des parcelles concernées dans la délibération d'acquisition des terrains sis 70 rue de France par les suivantes : section 04 numéros 14, 20, 22, 88, 89 et 122
23	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u> - décisions financières - Demande de diverses subventions auprès de l'Etat, du Département de la Moselle et de la Région Grand Est - Renonciation à l'exercice du droit de préemption
24		<u>Divers</u> - Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région